

(1)

( N° 330. )

## **Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 21 AOÛT 1895.

---

**Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1895 (1).**

---

**AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. DEFNET.**

---

Les soussignés proposent, par voie d'amendement, un article nouveau au projet de loi du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1895 :

**ART. 12<sup>bis</sup>.**

Un crédit de 500,000 francs est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour alléger les souffrances des cultivateurs, dont les habitations et les champs ont été ravagés par le cyclone du 10 août 1895.

**G. DEFNET,  
L. BERTRAND,  
E. VANDERVELDE,  
D<sup>r</sup> GILLARD.**

---

(1) Budget, n° 212.  
Rapport, n° 292.  
Amendements, n° 275, 286, 345 et 525.